

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2026 à 19 heures

Sous la présidence de Mr Dominique TURC, Maire,

Présents :

M.GIROD Pierre, Mme RIGHETTI Nathalie, Adjoints,
M. COURAND Serge, Mme VOILLAT Françoise, Mme MERCIER Marie-Christine, M. DURAFOUR Jean-François, Mme GRENIER-CAUSSANEL Véronique, M. BURDET Thibaut, Mme SERRAVALLE Pascaline, Mme MANUEL Muriel.

Absents :

M. GUINARD Jacques qui donne procuration à M. COURAND Serge,
Mme ECOFFARD Christelle, M. BORN Franck, M. DAGALLIER Frédéric.

Mme RIGHETTI Nathalie a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Constate et approuve** d'affecter le résultat anticipé de 2025 comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE au 31/12/2025	1 287 044.57 €
<u>Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 Besoin de financement	0,00 €
R 001 Excédent de financement (recette d'investissement C/001)	350 947.84 €
<u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	
Besoin de financement	1 365 600,00 €
Excédent de financement	0,00€
<u>Besoin de financement</u>	1 014 652.16 €
<u>Solde disponible affecté comme suit :</u>	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (recette de fonctionnement C/002)	272 392.41 €
Total affecté au c/1068 (recette d'investissement C/1068) :	1 014 652.16 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0,00 €

- **Note** que si le compte financier unique fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique.
- **Décide** que l'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2026, ainsi que le détail des restes à réaliser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Approuve** le budget suivant et le vote :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 423 569.05 €	1 423 569.05 €
INVESTISSEMENT	1 976 800.00 €	1 976 800.00 €

- **Autorise Monsieur Le Maire à opérer des virements de crédits de paiement** de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
 - **Fonctionnement : 7,5%**
 - **Investissement : 7,5%**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Accepte** d'octroyer, pour l'exercice 2026, les subventions aux associations suivant le tableau ci-dessous :

Associations	Subvention prévue
Amicale anciens combattants	500,00 €
Amicale boules	500,00 €
Amicale donneurs de sang	600,00 €
Amicale sapeurs-pompiers	1 500,00 €
Club de l'amitié	1 500,00 €
Comedy'ain	500,00 €
Comité des fêtes	3 000,00 €
Conscrits	1 200,00 €
ESMCV	2 500,00 €
Gym volontaire	600,00 €
Les Amis de la Tour	500,00€
Association de Défense du Bief de Vau (ADBV)	400.00€
Société de chasse	500,00 €
Sou des écoles	2 500,00 €
Team tonic	300,00 €
Association de gestion de la MARPA « Les Fritillaires »	2 500,00€
FNACA	150,00 €
Association Sportive COLLEGE THEODORE ROSSET	500,00 €
Lycée Professionnel privé Rural de l'Ain	50,00 €
RESTAURANTS DU CŒUR de l'AIN	250,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE DE L'AIN	250,00 €
Association familles traumatisés	200,00 €
Association main dans la main	350,00 €
Coop scolaire	200,00 €

Prévention routière	80,00 €
USEP	150,00 €
Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Ain	150,00€
JSP du HAUT BUGEY	150,00€
BTP CFA de l'Ain	100,00€
MFR « Coublevie »	50,00€
MFR « Balan »	50,00€
MFR « La Vernée »	50,00 €
Cadets de la gendarmerie Nationale de l'Ain	150,00€
ALFA 3A	43 410,00 €

- **Accepte** de verser une subvention de 2 500,00 € à l'entente sportive (football) Saint-Martin-Maillat-Condamine (ESMCV).
- **Précise** que les dépenses ont été prévues au budget primitif 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Décide de fixer le taux des taxes directes locales pour** l'année 2026 comme ci-dessous mentionné :
 - Foncier bâti : **23,05 %**
 - Foncier non bâti : **38,63 %**
 - Taxe d'habitation : **6,02 %**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Accepte** les modifications apportées au « lot n°4 – électricité » du marché de « travaux de construction de la boulangerie » suivants les précisions ci-dessus mentionnées, avec un nouveau montant du marché qui s'élève à la somme de **40 679,70 € HT soit 48 815,64 € TTC**
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°01, d'un montant de 14 679,70 € HT soit 17 615,64 € TTC, avec l'entreprise BALLAND JACQUET ainsi que l'ensemble des pièces constitutives du dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Accepte** le mandat de gestion administrative proposé par la RIHB pour la location de la boulangerie.
- **Autorise** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer ce mandat de gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Accepte** de céder environ 58m² de la parcelle ZA 383 à la Fromagerie de la Combe du Val, pour l'euro symbolique.
- **Autorise** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire à vendre en l'état la tondeuse HUSQVARNA (tondeuse auto portée moteur KAWA, n° de série 20090500051) pour un prix de 600€ à M. Dylan VAGINAY.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession de ce matériel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Accepte** la convention pluriannuelle d'objectifs entre ALFA 3A et la Commune pour l'année civile 2026,
- **Accepte** le montant prévisionnel de la subvention qui est fixé à 43 410,00 €.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces se rapportant à ce dossier, puis d'assurer les règlements correspondants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Accepte** l'avenant n°1 à la convention de mandat AMO avec la SEMCODA qui fait apparaître les soldes suivants :
Montant de l'appel de fonds N° 3 (solde) : 18 735.57 € TTC
Montant de l'appel d'honoraires N° 4 (solde) : 1 192.48 € TTC
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 avec la SEMCODA ainsi que l'ensemble des pièces constitutives du dossier.

QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal est informé que :

- La dentiste, le Dr Manon DONZE demande un délai de 10 mois pour réaliser le second œuvre du cabinet dentaire, au lieu de 6 mois initialement prévus. Le Conseil Municipal donne son accord de principe.

Séance levée à 20h45



Le Maire,
M. Dominique TURC